Signature dâ€™une convention entre les SAFER, les chambres dâ€™agriculture et Loire-Bretagne

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
February 2011

NoÃ«l Mathieu, directeur gÃ©nÃ©ral de l'agence de l'eau, les prÃ©sidents des chambres rÃ©gionales d'agriculture et les prÃ©sidents des SAFER, sociÃ©tÃ©s d'amÃ©nagement foncier et d'Ã©tablissement rural, du bassin Loire-Bretagne ont signÃ© 16 fÃ©vrier 2011 une convention de partenariat pour une politique de gestion du foncier sur les aires d'alimentation de captages prioritaires, dans les bassins "algues vertes" et pour les zones humides.

La convention a pour vocation d'expÃ©rimenter les formes de partenariat possibles, sur la question fonciÃ¨re, entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les SAFER et les chambres d'agriculture du bassin. La pÃ©riode retenue 2011-2012 correspond aux deux derniÃ¨res annÃ©es du 9Ã¨me programme d'aides de l'agence. Cette expÃ©rimentation permet de prÃ©parer les orientations du prochain 10Ã¨me programme. Cette stratÃ©gie a Ã©tÃ© dÃ©battue au sein du comitÃ© de bassin prÃ©side Serge Lepeltier, ancien ministre et maire de Bourges, et au sein du conseil d'administration de l'agence de l'eau que prÃ©side Jean-Louis BesÃ¨me, ingÃ©nieur gÃ©nÃ©ral du gÃ©nie rural, des eaux et des forÃªts. L'objectif est la restauratio la prÃ©servation pÃ©renne de la qualitÃ© de l'eau et des milieux. Il s'agit de favoriser la maÃ®trise du foncier par les structures porteuses des projets avec des usages associÃ©s adaptÃ©s aux problÃ©matiques environnementales et d'assurer le maintien d'un usage agricole, rationnel et Ã©conomiquement viable par les exploitants en place. Ce travail vient en complÃ©ment des aides existantes. La convention connaÃ®tra des dÃ©clinaisons locales signÃ©es avec les collectivitÃ©s afin d'agir en cohÃ©rence avec le contexte de chaque territoire. Cette convention s'intÃ©resse Ã trois enjeux pour le bon Ã©tat des eaux en Loire-Bretagne : la protection de la ressource dans les aires d'alimentation des captages d'eau (captages prioritaires "Grenelle"), la lutte contre les marÃ©es vertes et la prÃ©servation des zones humides.

Les actions prÃ©vues sont les suivantes :

- une formation rÃ©ciproque entre les agents des SAFER et ceux de l'agence et la publication d'une plaquette d'information sur le rÃ´le des SAFER et la politique de l'agence en matiÃ¨re de gestion fonciÃ¨re pour la protection de l'eau et des milieux ;

- l'information et la formation des collectivitÃ©s porteuses de projets sur les territoires cibles ;

- la mise en place d'une veille fonciÃ¨re pour les collectivitÃ©s cibles qui en font la demande ;

- un volet expÃ©rimental sur quelques territoires.

Agence de l'eau Loire-Bretagne - 16-02-2011